



COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE

COMPTE RENDU DE SÉANCE N° 1 CONSEIL MUNICIPAL

Mai dur que lei dur

VENDREDI 20 MARS 2026 à 19 H 00

Les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mr Alexis ARGENTI, le Maire.

Présents : Mr Alexis ARGENTI, Mme Murielle BALDINI, Mr Joël BARRIERE, Mme Razika RAHAB, Mme Lydie LALOT, Mr Dominique DOUROV
Pouvoirs : Thierry GUILLEMETTE à Joël BARRIERE
Absents : -

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal peut se poursuivre.

Monsieur le Maire désigne comme secrétaire de séance Mr Joël BARRIERE

1 - Installation du nouveau conseil municipal

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance d'installation est présidée par la plus agée des membres du conseil municipal : Mme Lydie LALOT. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, en a dénombré sept et a constaté que la condition de quorum était remplie conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 - Election du Maire

Conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Mr Alexis ARGENTI est élu maire au premier tour de scrutin avec 100 % des voix et a été immédiatement installé.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Mr Dominique DOUROV et Mme Lydie LALOT.

3 - Détermination du nombre d'adjoints

Conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de deux adjoints. Les membres du conseil municipal fixe le nombre d'adjoint à UN adjoint.

4 - Elections des adjoints du Maire

Conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Joël BARRIERE est élu au scrutin secret et à la majorité absolue par le conseil municipal au premier tour de scrutin avec 100% des voix.

5 - Indemnités du Maire et des adjoints

Le maire bénéficie à titre automatique et sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Selon le nombre d'habitants, le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique est de 28,1 %.

Le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, fixé au taux de 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

6 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la commission Défense nationale

Le conseil municipal désigne :

Mr Dominique DOUROV (délégué titulaire) et Mr Joël BARRIERE (suppléant)

7 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la CASA

Le conseil municipal désigne :

Mr Alexis ARGENTI (délégué titulaire) et Mr Joël BARRIERE (suppléant)

8 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au PNR

Le conseil municipal désigne :

Mr Alexis ARGENTI (délégué titulaire) et Mr Joël BARRIERE (suppléant)

9 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au SIEVI

Le conseil municipal désigne :

Mr Alexis ARGENTI (délégué titulaire) et Mme Murielle BALDINI (suppléante)

10 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au SICTIAM ENERGIE

Le conseil municipal désigne :

Mr Thierry GUILLEMETTE (délégué titulaire) et Mme Lydie LALOT (suppléante)

11 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au SICTIAM

Le conseil municipal désigne :

Mr Joël BARRIERE (délégué titulaire) et Mme Razika RAHAB (suppléante)

12 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au CTG-CAF

Le conseil municipal désigne :

Mme Razika RAHAB (déléguée titulaire) et Mr Alexis ARGENTI (suppléant)

13 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à l'agence 06

Le conseil municipal désigne :

Mr Dominique DOUROV (délégué titulaire) et Mme Murielle BALDINI (suppléante)

14 - Création d'une commission Relations publiques

Les membres de cette commission, désignés par le conseil municipal sont :

Mr Joël BARRIERE et Mme Razika RAHAB

15 - Création d'une commission Tourisme et communication

Les membres de cette commission, désignés par le conseil municipal sont :

Mr Joël BARRIERE et Mme Razika RAHAB

16 - Création d'une commission Sport, culture, loisirs et animations

La membre de cette commission, désignée par le conseil municipal sont :
Mme Lydie LALOT

17 - Création d'une commission Finance

Les membres de cette commission, désignés par le conseil municipal sont :
Mr Dominique DOUROV, Mme Murielle BALDINI et Mme Lydie LALOT

18 - Création d'une commission Ecole

Les membres de cette commission, désignés par le conseil municipal sont :
Mme Razika RAHAB et Mr Joël BARRIERE

La séance est levée à 20 H 30.